

Commune de LAILLY EN VAL  
PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 avril 2019

Nombre de conseillers : 23

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 25 avril 2019

Date d'affichage : 25 avril 2019

Présents : M. Ph. GAUDRY, Mme N. BOUCHAND, Mme F. BRETON, Mme M.J. COUDERC, M. J.P. FROUX, M.M. GRIVEAU, Mme M.P. LACOSTE, Mme A. LAMBOUL, M. G. LEPLEUX, M. E. MELLOTT, M. R. MOIRE, M. H. VESSIERE.

Procuration(s) :

Mme M. AUBRY a donné procuration à Mme M.J. COUDERC,

M. Y. FICHOU a donné procuration à M. E. MELLOTT,

Mme A. MAURIZI PALAIS a donné procuration à Mme N. BOUCHAND,

Mme A. BOUCHARD DE LA POTERIE a donné procuration à M. M.P LACOSTE,

M. J.N. MILCENT a donné procuration à M. Ph. GAUDRY.

Absent(s) : Mme E. FOSSIER, Mme V. GUERIN, M. J.Y. MARQUET, M. S. MORIN, M. P. PICHON, M. F. PREVOST

Président : M. Ph. GAUDRY, Maire

Secrétaire de séance : Mme A. LAMBOUL

**Ordre du jour** :

1. Procès-verbal de la séance du 1 avril 2019
2. Tarifs périscolaires (mise en place du quotient)
3. Budget classe grimpette
4. Jardin du souvenir et columbarium
5. Dotation de soutien à l'investissement local 2019
6. Marché maîtrise d'œuvre sanitaires école élémentaire
7. Réfection sol du dortoir
8. Travaux eaux pluviales route d'Orléans
9. Rideau Lisotte
10. Divers travaux : muret du 27 rue de la mairie, porte local asso, accès PMR pour l'église
11. Mutuelle communale (continuité de l'offre promotionnelle et assurance dépendance)
12. Tableau des effectifs (fermeture poste Attaché, création poste DGS)
13. Rapport annuel Nexity
14. Jury d'assises
15. Habilitation de délégation générale à défendre en justice
16. Questions diverses
17. Questions des membres.

## 1. Procès-verbal de la séance du 1 avril 2019

Le procès-verbal du 1 avril 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

## 2. Tarifs périscolaires (mise en place du quotient)

Monsieur le Maire présente les tarifs des services périscolaires et extrascolaires applicables à la rentrée 2019/2020. Ces tarifs font apparaître la mise en application du quotient familial établi par la CAF.

Madame BRETON fait la remarque que les montants sont assez importants et pose la question si un tarif différent est applicable pour les familles nombreuses. Monsieur le Maire informe que du fait de la mise en place du quotient familial, cela n'est pas possible. Il est précisé que la moyenne des foyers dont les enfants fréquentent les différents services, sont dans la fourchette haute.

Au vu des échanges, les membres adoptent les tarifs proposés.

Délibération n° 1904\_30

Objet : Tarifs des services périscolaires et extrascolaires 2019/2020

Considérant les tarifs proposés selon le quotient familial,

Considérant l'analyse faite,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité

### DECIDE

**DE VALIDER** les tarifs des services périscolaires et extrascolaires suivants applicables pour la rentrée 2019/2020 :

#### → Mercredi matin, sans le repas, de 7h30 à 13h :

Barème Quotient Familial de la CAF	Tarifs journaliers Habitants de Lailly en Val
QUOTIENT A : Moins de 399€	3,00€
QUOTIENT B : 400€ à 599€	3,00€
QUOTIENT C : 600€ à 799€	3,00€
QUOTIENT D : 800€ à 999€	4,00€
QUOTIENT E : 1000€ à 1199€	5,00€
QUOTIENT F : 1200€ à 1399€	6,00€
QUOTIENT G : Supérieur à 1400€	7,00€

***Pour les familles n'habitant pas à Lailly en Val, une majoration de 10 € s'ajoute au tarif de base.***

#### → Mercredi journée (ou vacances), avec le repas et le goûter inclus, de 7h30 à 18h30 :

Barème Quotient Familial de la CAF	Tarifs journaliers Habitants de Lailly en Val
QUOTIENT A : Moins de 399€	4,00€
QUOTIENT B : 400€ à 599€	5,50€
QUOTIENT C : 600€ à 799€	8,00€
QUOTIENT D : 800€ à 999€	10,50€
QUOTIENT E : 1000€ à 1199€	13,00€
QUOTIENT F : 1200€ à 1399€	15,50€
QUOTIENT G : Supérieur à 1400€	17,00€

***Pour les familles n'habitant pas à Lailly en Val, une majoration de 10 € s'ajoute au tarif de base.***

→ **Accueil périscolaire du matin :**

<b>Barème Quotient Familial de la CAF</b>	<b>Tarifs forfaitaires uniques Habitants de Lailly en Val</b>
QUOTIENT A : Moins de 399€	0,60€
QUOTIENT B : 400€ à 599€	0,70€
QUOTIENT C : 600€ à 799€	0,80€
QUOTIENT D : 800€ à 999€	0,90€
QUOTIENT E : 1000€ à 1199€	1,00€
QUOTIENT F : 1200€ à 1399€	1,10€
QUOTIENT G : Supérieur à 1400€	1,20€

→ **Accueil périscolaire du soir (le goûter est à fournir par les parents) :**

<b>Barème Quotient Familial de la CAF</b>	<b>Tarifs forfaitaires uniques Habitants de Lailly en Val</b>
QUOTIENT A : Moins de 399€	0,80€
QUOTIENT B : 400€ à 599€	1,00€
QUOTIENT C : 600€ à 799€	1,10€
QUOTIENT D : 800€ à 999€	1,20€
QUOTIENT E : 1000€ à 1199€	1,30€
QUOTIENT F : 1200€ à 1399€	1,40€
QUOTIENT G : Supérieur à 1400€	1,50€

**Si dépassement après 18h30, une pénalité de 5€ sera appliquée.**

→ **Tarif repas cantine :** 3€20 (mais pour les enfants avec une allergie et/ou P.A.I., un panier repas obligatoire sera à fournir directement à la cantine, le matin, et aucune facturation ne sera effectuée : 0€).

→ **Transport scolaire : Forfait de 11,05€ par mois**

- Enfant maternelle : + ou – de 3kms = payant
- Enfant élémentaire : + de 3 kms = gratuit
- Enfant élémentaire : - de 3 kms = payant

→ **Pass'Ados :** cotisation de 10€ pour l'année scolaire 2019/2020

### 3. Budget classe grimette

*Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une erreur de calcul a été faite lors de la présentation du financement de la classe sportive « grimpe » par l'école élémentaire.*

*L'école élémentaire va mettre en place la vente de pâtisserie afin de participer au financement et il resterait une prise en charge de 600 € afin de valider l'ensemble du projet.*

*Monsieur le Maire sollicite donc les membres présents sur la dépense complémentaire à apporter au projet.*

Délibération n° 1904\_31

Objet : Participation complémentaire classes sportives année 2018/2019

Considérant la délibération n° 1903\_15 du 04 mars 2019, approuvant la participation classes sportives année scolaire 2018/2019,

Considérant la modification financière à prendre en compte,

Considérant la nécessité d'apporter une participation financière complémentaire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DECIDE**

**DE VALIDER** une participation financière complémentaire au projet de classes sportives 2018/2019, à hauteur de 600 €. La participation globale est désormais de 3776 €.

4. Jardin du souvenir et columbarium

*Monsieur le Maire donne la parole à Madame LACOSTE pour présenter le dossier de projet du jardin du souvenir et columbarium.*

*Madame LACOSTE informe que trois entreprises ont été consultés afin de réaliser un jardin du souvenir et un columbarium au cimetière. En effet, il est nécessaire d'apporter toutes les possibilités aux familles d'accueillir les défunts.*

*Le jardin du souvenir actuellement mis en place ne satisfaisant pas, il a été demandé de prévoir un équipement plus adapté.*

*Il est également précisé qu'afin de mettre en place le columbarium, il est nécessaire de faire réaliser une dalle béton permettant la pose du monument funéraire dont le poids peut atteindre 4.5 tonnes.*

*Madame LACOSTE présente donc les devis pour l'ensemble des travaux.*

*Monsieur MOIRE ainsi que Madame BRETON demandent les garanties qui existent quant à la qualité du granit.*

*Madame LACOSTE informe qu'une vigilance a été faite quant à la fourniture des matériaux, notamment l'utilisation de granit rose d'Italie et non d'Inde.*

*Au vu des interrogations quant aux matériaux utilisés, il est décidé d'apporter des compléments d'information et la décision sera prise lors du prochain conseil municipal.*

5. Dotation de soutien à l'investissement local 2019

*Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local, il avait été demandé au titre de 2018, une aide pour la réhabilitation du 14 rue des Ecoles. Cette demande n'avait pas été retenue au titre de l'année dernière, mais il est possible de faire un renouvellement de la demande.*

*Les membres acceptent de faire un renouvellement de la demande.*

Délibération n° 1904\_32

Objet : Dotation de soutien à l'investissement local 2019 – Travaux de réhabilitation du bâtiment communal  
14 rue des Ecoles

Considérant la délibération n° 1805\_46 du 28 mai 2018, sollicitant une subvention dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local, pour les travaux de réhabilitation du bâtiment communal situé 14 rue des Ecoles,

Considérant que le projet n'a pas été retenu au titre de 2018,

Considérant la possibilité de renouveler la demande au titre de 2019, dont le dossier est rigoureusement identique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DECIDE**

**DE VALIDER** la demande de Dotation de soutien à l'investissement local pour les travaux de réhabilitation du bâtiment communal situé 14 rue des Ecoles, au titre de 2019, dont le dossier est rigoureusement identique.

## 6. Marché maîtrise d'œuvre sanitaires école élémentaire

Monsieur le Maire présente le dossier relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'extension des sanitaires à l'école élémentaire.

Lecture est faite du rapport d'analyse des offres, faisant apparaître les différentes caractéristiques tant au point de vue des valeurs techniques représentant 40 % de la note, que tant au point de vue des valeurs financières représentant 60 % de la note.

La conclusion de ce rapport, établi en collaboration avec Monsieur BAUDET, du service aux territoires du Département, fait apparaître, avec une note de 100/100, le prestataire MJL Architectures comme étant la meilleure offre.

Au vu de la conclusion du rapport, les membres présents acceptent le choix mentionné.

Délibération n° 1904\_33

Objet : Maîtrise d'œuvre pour l'extension des sanitaires à l'école élémentaire – Choix du candidat

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension des sanitaires à l'école élémentaire,  
Considérant les offres reçues,  
Considérant l'analyse de ces offres,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité

### DECIDE

**DE RETENIR** MJL Architectures, 17 rue Rabier à Fleury-les-Aubrais (Loiret), comme maître d'œuvre pour les travaux d'extension des sanitaires à l'école élémentaire, pour un montant de 12 500.00 € H.T.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire informe également, qu'il serait souhaitable de déposer une demande de subvention, dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour 2019.

Il est approuvé de faire la demande.

Au vu de la conclusion du rapport, les membres présents acceptent le choix mentionné.

Délibération n° 1904\_34

Objet : Dotation de soutien à l'investissement local 2019 – Travaux d'extension des sanitaires à l'école élémentaire

Considérant les travaux d'extension des sanitaires à l'école élémentaire,  
Considérant le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 125 000 € H.T.,  
Considérant que le projet est éligible à la DSIL,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité

### DECIDE

**D'ADOPTER** le projet de travaux d'extension des sanitaires à l'école élémentaire, pour un montant de 125 000.00 € H.T.

**D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessous :

Dépense	Montant H.T.	Montant TTC	Recette	Montant H.T.
Travaux	125 000.00 €	150 000.00 €	DSIL	12 500.00 €

			Appel à projet	50 000.00 €
			DETR	37 500.00 €
			Autofinancement	25 000.00 €
Total	125 000.00 €	150 000.00 €		125 000.00 €

**DE SOLLICITER** une subvention de 12 500 € au titre de la DSIL 2019, soit 10 % du montant des travaux.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

### 7. Réfection sol du dortoir

*Monsieur le Maire présente le dossier relatif au sol du dortoir. Ce sol avait été réalisé fin d'année 2018, pour lequel un souci avait été constaté par le soulèvement du revêtement PVC.*

*Il est nécessaire de procéder à la remise en état du sol, avec la réalisation d'une dalle béton et la pose d'un revêtement.*

*Des devis sont présentés pour les différents travaux.*

*Monsieur MOIRE demande s'il est prévu la pose d'une dalle flottante afin d'éviter des problèmes de pont thermique entre le mur extérieur et le jointement de la dalle. Il évoque également que sur un des devis n'est pas précisé la pose d'un film avant la dalle, étape primordiale aux travaux.*

*Monsieur le Maire informe que l'entreprise qui sera retenue, sera contactée afin de s'assurer que ces tâches soient bien prises en compte malgré qu'elles ne soient pas écrites sur le devis.*

*Monsieur MOIRE informe également du problème de temps de séchage, à savoir s'il a bien été pris en compte qu'il faut 15 jours pour sécher 1cm de dalle (temps obligatoire), ce qui représente 195 jours de séchage avant la pose du revêtement de sol.*

*Monsieur le Maire informe qu'une vigilance sera faite sur ce délai.*

*Au vu de l'ensemble des remarques et des devis présentés, les membres décident de valider celui de l'entreprise CAMUS.*

Délibération n° 1904\_35  
Objet : Réfection sol du dortoir

Considérant les travaux de réfection du sol du dortoir effectué au mois de décembre 2018,

Considérant les soucis de soulèvement du revêtement du sol PVC,

Considérant la nécessité d'effectuer la réfection du sol,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité

#### **DECIDE**

**DE VALIDER** les travaux de réfection de la dalle du sol du dortoir, par l'entreprise CAMUS, pour un montant de 16 350.00 € TTC.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

*Afin de finaliser les travaux du sol du dortoir, il est nécessaire de faire procéder à la pose d'un revêtement de sol après réalisation d'une dalle. Les travaux présentés sont validés par les membres présents.*

Délibération n° 1904\_36  
Objet : Revêtement de sol du dortoir

Considérant les travaux de réalisation d'une dalle pour le sol du dortoir,  
Considérant la nécessité d'effectuer la pose d'un revêtement de sol,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DECIDE**

**DE VALIDER** les travaux de pose d'un revêtement de sol PVC du dortoir, par l'entreprise JAMET, pour un montant de 5 364.62 € TTC.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

8. Travaux eaux pluviales route d'Orléans

Monsieur le Maire informe que des devis de travaux ont été demandés afin de réhabiliter l'écoulement des eaux pluviales situées route d'Orléans, par la mise en place de têtes de pont et de rafraîchissement de fossés.

Après analyse, il est décidé de valider ceux de l'entreprise Transgal.

<u>Délibération</u> n° 1904_37 <u>Objet</u> : Travaux eaux pluviales route d'Orléans
---

Considérant les travaux eaux pluviales route d'Orléans,  
Considérant la nécessité de réhabiliter l'écoulement de ces eaux pluviales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DECIDE**

**DE VALIDER** les travaux d'eaux pluviales route d'Orléans, par l'entreprise TRANSGAL, pour les montants suivants :

- *Création de fossés et mise en place de caniveaux : 8 878.80 € TTC*
- *Réfection de fossés et reprise réseau pluvial : 3 902.40 € TTC*
- *Curage et création de fossés : 1 404.00 € TTC*

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

9. Rideau Lisotte

*Monsieur le Maire informe que suite à la location de la salle de la Lisotte à un particulier, des dégâts ont été constatés sur un des rideaux de la scène. En effet, il a été déchiré.*

*Des devis de confection de rideaux ont été demandés, car la réparation n'aurait pu être réalisée du fait de l'usure du tissu.*

*Au vu des devis présentant la même réalisation avec le même tissu, il est décidé de valider le devis le mieux disant.*

Délibération n° 1904\_38  
Objet : Rideaux de scène – Salle de la Lisotte

Considérant la nécessité de réaliser la confection de nouveaux rideaux de scène, salle de la Lisotte,  
Considérant les devis reçus,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DECIDE**

**DE VALIDER** les travaux de pose et confection de rideaux de scènes, par les ATELIERS LORIN, pour un montant de 2 904.00 € TTC.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

10. Divers travaux : muret du 27 rue de la mairie, porte local asso, accès PMR pour l'église

Monsieur le Maire informe les membres de divers travaux devant être effectués, notamment la réfection du muret situé devant la salle de musique, la réfection d'enduit sur le local buvette du stade M. Meneux et la réalisation d'un accès PMR à l'église.

Des devis ont été réceptionnés pour l'ensemble de ces travaux.

Monsieur MOIRE demande s'il a été prévu une main-courante pour l'accès PMR de l'église du fait d'un plan incliné.

Madame BRETON informe que cette mise en place n'est pas forcément indispensable, du fait que le plan incliné est réalisé par palier.

Après échanges, il est décidé de valider les devis de l'entreprise CAMUS.

Délibération n° 1904\_39  
Objet : Divers travaux : réfection muret salle de musique, réfection enduit local buvette stade M. Meneux et réalisation d'un accès PMR à l'église

Considérant les différents travaux à réaliser, notamment la réfection du muret situé devant la salle de musique, la réfection de l'enduit du local buvette au stade M. Meneux et la réalisation d'un accès PMR à l'église,

Considérant la nécessité d'effectuer ces différents travaux,  
Considérant les devis reçus,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DECIDE**

**DE VALIDER** les travaux suivants, par l'entreprise CAMUS :

- Réfection du muret salle de musique : 2 820.00 € TTC
- Réfection enduit local buvette : 519.60 € TTC
- Réalisation d'un accès PMR à l'église : 2 539.60 € TTC

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.



**11. Mutuelle communale (continuité de l'offre promotionnelle et assurance dépendance)**

Monsieur le Maire informe les membres qu'il a été sollicité par l'assurance AXA afin de pouvoir présenter une offre promotionnelle aux habitants de Lailly en Val.

Une présentation publique sera faite le 14 juin prochain à la salle de la Lisotte.

**Délibération n° 1904\_40**  
**Objet : Mutuelle communale - AXA**

Considérant la demande d'AXA de présenter une offre concernant une proposition de mutuelle groupée pour la population lors d'une présentation publique,

Considérant qu'aucune autre demande n'a été formulée,

Considérant que cette offre peut être avantageuse pour les habitants tout en étant facultative,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité

**DÉCIDE**

**D'AUTORISER** la compagnie d'assurance AXA à présenter son offre de mutuelle groupée lors d'une présentation publique à la Salle de la Lisotte.

**CHARGE, AUTORISE ET DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

**12. Tableau des effectifs (fermeture poste Attaché, création poste DGS)**

Monsieur le Maire informe que suite au non renouvellement du contrat d'attaché territorial et du recrutement d'un poste de DGS, il est nécessaire d'actualisé le tableau des effectifs.

**Délibération n° 1904\_41**  
**Objet : Tableau des effectifs – Actualisation au 1<sup>er</sup> mars 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant le tableau des effectifs, présenté le 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Considérant les besoins des services,

Considérant la nécessité de créer un poste de Directeur (ou Directrice) Général(e) des Services,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 :**

- 1 poste de DGS, titulaire,
- **de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 :**
  - 1 poste d'attaché, non titulaire,
- **de valider le tableau des effectifs actualisé au 1<sup>er</sup> mai 2019** suivant :

<b>Agents titulaires</b>	<b>Nombre de Postes</b>
<u>Filière administrative</u>	
Directeur ou Directrice Général (e) des Services	1
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	1
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	1
Adjoint administratif territorial	2
<u>Filière technique</u>	
Agent de Maîtrise	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	8
<u>Filière sociale</u>	
ATSEM Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
<u>Filière police</u>	
Garde champêtre	1
<u>Filière animation</u>	
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint d'animation territorial	1

<b>Agents non titulaires</b>	<b>Nombre de Postes</b>
<u>Filière technique</u>	
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC	3
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TC	3
<u>Filière animation</u>	
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe TNC	5
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe TC	2
Apprenti	1

### 13. Rapport annuel Nexity

Monsieur le Maire présente aux membres présents le rapport d'activité au 31 décembre 2018, de Nexity Foncier Conseil – Le Clos Moussard.

Délibération n° 1904\_42  
Objet : Bilan annuel 2018 Nexity

Le rapport d'activité annuel 2018 de Nexity est présenté par Monsieur le Maire.  
Bilan toujours très négatif. Dans ce bilan, Nexity a de nouveau laissé les prévisions pour le clos de Fourchaud alors que ce projet a été abandonné. Sur le Clos moussard, l'ensemble des terrains ont été vendus.

**Le Conseil municipal déclare avoir pris connaissance du rapport annuel 2018 de Nexity et en avoir débattu.**

#### 14. Jury d'assises

Délibération n° 1904\_43

Objet : Jury d'assises

Considérant la nécessité de tirer au sort les membres de la liste préparatoire communale pour les jurys d'assises,  
Considérant le tirage au sort effectué,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DÉCIDE**

**D'approuver** la liste préparatoire communale composée des 6 noms tirés au sort.

#### 15. Habilitation de délégation générale à défendre en justice

*Monsieur le Maire informe les membres présents que dans une affaire opposant la commune à des administrés, pour un dossier d'urbanisme, il est nécessaire que le conseil municipal donne délégation au Maire afin de représenter la commune devant le Tribunal Administratif.*

*Il est fait rappel qu'une délégation de signature a été faite à Monsieur MILCENT, afin d'instruire les dossiers d'urbanisme, depuis le 12 avril 2014.*

Délibération n° 1904\_44

Objet : Délégation générale à défendre en justice

Considérant une affaire d'urbanisme opposant la commune à des administrés,  
Considérant la nécessité de représenter et défendre la commune devant la justice,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DÉCIDE**

**DE DONNER** à Monsieur le Maire, tous pouvoirs de représentation et de défense devant la justice.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

#### 16. Questions diverses

Animation école maternelle

Monsieur le Maire informe qu'une animation de cirque va avoir lieu à l'école maternelle, par l'Agence N pour un montant de 697.26 € TTC.

Délibération n° 1904\_45

Objet : Animation cirque à l'école maternelle

Considérant l'animation cirque à l'école maternelle,  
Considérant l'éveil des jeunes enfants aux animations culturelles,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DÉCIDE**

**DE VALIDER** l'animation cirque à l'école maternelle par l'Agence N pour un montant de 697.26 € TTC.

#### Remerciements subventions communales

Monsieur le Maire informe des courriers reçus de MFR Chaingy, Arche des Souvenirs et de Resto du Cœur 41, remerciant la commune des subventions octroyées pour l'année 2019.

#### Route Européenne d'Artagnan

Monsieur le Maire informe que le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire, organe déconcentré de la FFE, travaille actuellement sur la mise en place de la Route Européenne d'Artagnan, 1<sup>er</sup> itinéraire équestre européen. Cette route retrace le passage du mousquetaire, cher à Alexandre Dumas, à travers six pays européens de Lupiac à Maastricht en traversant notre région de part en part, avec un croisement à Chambord.

Le Comité souhaite ouvrir une route de 264 km d'itinéraires supports de la Route Européenne d'Artagnan pour le 30 juin 2019 où se déroulera l'évènement « 500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord », et sollicite la commune afin de mettre en place un balisage.

Une réponse positive sera faite au Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire.

#### Utilisation des salles communales par les associations

Monsieur le Maire évoque l'information transmise aux associations pour l'utilisation des salles, qui sont rendues parfois non nettoyées après l'utilisation de certaines associations. Il informe que des heures de ménage pourront être facturées si aucune amélioration est constatée.

Un rappel sera fait lors de la prochaine réunion de préparation du calendrier des fêtes.

#### Travaux bâtiment 14 rue des Ecoles

Monsieur le Maire informe que le marché de travaux pour la réhabilitation du 14 rue des Ecoles va être lancé dans les jours qui viennent.

#### Frelons asiatiques

*Monsieur le Maire informe qu'il a été destinataire d'un courrier de la commune de Cléry-Saint-André sur le problème des frelons asiatiques, redoutable prédateur pour les insectes pollinisateurs.*

*Le coût de destruction des nids reste à la charge des propriétaires du terrain où se trouve le nid et se situe entre 85 et 200 €. Afin de lutter contre le développement du frelon asiatique, la commune de Cléry Saint André a décidé de verser une aide financière de 50 € aux personnes faisant intervenir une entreprise permettant la destruction d'un nid.*

*Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres présents de se joindre à ce mouvement et d'apporter une aide financière aux habitants de Lailly en Val, qui détruiront les nids de frelons asiatiques.*

*Ce point sera revu au prochain conseil municipal.*

### Skate-parc

*Monsieur le Maire informe qu'il a été destinataire d'une pétition d'enfants de la commune pour la mise en place d'un skate-parc.*

## 17. Questions des membres.

### Conseil de jeune

*Madame BRETON pose la question de la mise en place d'un conseil de jeune, afin qu'ils puissent exprimer leurs idées, connaître le fonctionnement d'un conseil municipal, de défendre leurs idées.*

*Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire que ce conseil de jeune soit encadré d'au moins deux conseillers municipaux qui s'engagent à les suivre pendant toute la durée du mandat.*

*Madame LACOSTE propose de réfléchir à cette idée.*

### Chemin de la Grande Ruelle

*Monsieur MOIRE informe qu'un riverain du Chemin de la Grande Ruelle lui a signalé que la circulation dans ce chemin était trop rapide et sollicitait la mise en place d'un ralentisseur.*

### Croix de Mission

*Monsieur MOIRE informe que pour la rénovation de la croix de mission, il faudra également revoir le socle car il présente des fissures importantes.*

### Opération « commune propre »

*Madame LACOSTE informe que pour l'opération « commune propre » du 27 avril dernier, une trentaine de personnes s'étaient donnés rendez-vous afin de ramasser les déchets sur les espaces publics.*

*Une forte quantité de mégots de cigarettes a été récolté, notamment à la sortie des écoles et au terrain de pétanque.*

*Une information est faite sur une autre période propice à cette opération de nettoyage qui devrait être réalisée courant du mois d'octobre.*

### Entrée de commune

Madame BRETON informe que les massifs situés à l'entrée de la commune au croisement de la route de Beaugency et de la rue des Fenières sont très bien réussis et soumet l'idée de faire réaliser les mêmes massifs à chaque entrée de commune.

Monsieur le Maire informe que ces réalisations sont à prévoir.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 1 juillet 2019 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 22h15.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :
  - Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du :
- avec les observations suivantes :

Le Maire, M. Ph. GAUDRY

membres présents,

Mme M. AUBRY (procuration à M.J. COUDERC)	Mme N. BOUCHAND	Mme. A BOUCHARD DE LA POTERIE (procuration à M.P. LACOSTE)	Mme. F. BRETON
Mme MJ. COUDERC	M. Y. FICHOU (procuration à E. MELLOTT)	Mme E. FOSSIER	M. JP. FROUX
M. M. GRIVEAU	Mme V. GUERIN	Mme MP. LACOSTE	Mme A. LAMBOUL
M. G. LEPLEUX	M. JY. MARQUET	Mme A. MAURIZI-PALAIS (procuration à N. BOUCHAND)	M. E. MELLOTT
M. JN. MILCENT (procuration à Ph. GAUDRY)	M. R. MOIRE	M. S. MORIN	M. P. PICHON
M. F. PREVOST	M. H. VESSIERE		

Procuration(s) :

Mme M. AUBRY a donné procuration à Mme M.J. COUDERC,  
Mme A. BOUCHARD DE LA POTERIE a donné procuration à M. M.P LACOSTE,  
M. Y. FICHOU a donné procuration à M. E. MELLOT,  
Mme A. MAURIZI PALAIS a donné procuration à Mme N. BOUCHAND,  
M. J.N. MILCENT a donné procuration à M. Ph. GAUDRY.